



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

5944^e séance

Vendredi 25 juillet 2008, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Bui The Giang	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Li Kexin
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Mubarak
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/458)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2008/458)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jeremić (Serbie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Puisque c'est le premier exposé de M. Zannier au Conseil de sécurité, je voudrais, au nom du Conseil, le féliciter de sa nomination et lui souhaiter toute la réussite possible dans ses nouvelles fonctions.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité

décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Skender Hyseni.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/458, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Je lui donne la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Depuis que mon prédécesseur s'est adressé à vous le 21 avril, la situation au Kosovo a fondamentalement changé. Le rapport spécial du Secrétaire général sur le Kosovo (S/2008/354), discuté au Conseil de sécurité le 20 juin (voir S/PV.5917), démontre que les événements sur le terrain ont contribué à créer une réalité opérationnelle profondément nouvelle pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le rapport dont le Conseil est aujourd'hui saisi (S/2008/458) décrit plus en détail les activités de la MINUK pendant la période du 1^{er} mars au 25 juin 2008.

Considérant que ce dernier rapport ne couvre que très marginalement la période pendant laquelle j'étais en poste – étant donné que j'ai pris mes fonctions de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la MINUK à Pristina le 20 juin – je voudrais y ajouter ma propre évaluation des faits nouveaux sur le terrain depuis mon arrivée au Kosovo.

Au cours de la période considérée, la capacité de la MINUK d'accomplir la grande majorité des tâches qui lui incombent en tant qu'administration intérimaire a été considérablement compromise, en raison des mesures prises par les autorités de Pristina et les Serbes du Kosovo.

Comme mon prédécesseur l'a déjà signalé, l'Assemblée du Kosovo a adopté le 9 avril ce qui est défini comme la Constitution de la République du

Kosovo. Cet instrument est entré en vigueur le 15 juin. Depuis, les autorités du Kosovo continuent de chercher à assumer les pouvoirs et responsabilités d'un État souverain. Par exemple, l'Assemblée du Kosovo a récemment approuvé une affectation de fonds pour la création d'un Ministère des affaires étrangères, et un ministre a été nommé et il est présent ici aujourd'hui. Le Premier Ministre a également annoncé son intention d'ouvrir des ambassades dans plusieurs États européens et à Washington. L'Assemblée du Kosovo continue d'adopter des lois, qui sont maintenant promulguées par le Président du Kosovo sans faire aucune mention des pouvoirs qui m'ont été conférés en vertu de la résolution 1244 (1999) et au cadre constitutionnel.

Par ailleurs, les Serbes du Kosovo ont continué de refuser de coopérer avec les autorités de Prishtinë/Pristina, en précisant qu'ils coopéreraient uniquement avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). En même temps, le Gouvernement serbe a consolidé son contrôle des structures dans les régions à majorité serbe, en particulier dans le nord du Kosovo. Le 11 mai, des élections municipales locales ont eu lieu dans 23 des 30 communes du Kosovo dans lesquelles vivent les Serbes du Kosovo. La MINUK n'a ni empêché ni appuyé les élections et a déclaré la nullité des résultats. À la suite des élections locales serbes, de nouvelles autorités municipales parallèles sont actuellement en place dans toutes les municipalités à majorité serbe du Kosovo, et le Ministre serbe pour le Kosovo a déclaré publiquement qu'il espérait que la MINUK finirait par les reconnaître. Récemment, le Gouvernement serbe a également sanctionné la formation d'une Assemblée de l'Union des communes et implantations serbes du Kosovo et de la Metohija, sur la base des résultats de ces élections.

En conséquence de cette forte divergence des chemins sur lesquels se sont engagées les communautés serbe et albanaise du Kosovo, l'espace dans lequel la MINUK peut opérer a changé. Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, il est devenu de plus en plus difficile dans la pratique d'exercer mes pouvoirs juridiques en vertu de la résolution 1244 (1999). En tant que Représentant spécial du Secrétaire général, je ne suis plus en mesure de promulguer des lois qui ont un effet contraignant incontesté. Les tentatives faites pour imposer mon autorité juridique ne sont tout simplement pas prises en compte par la majorité albanaise du Kosovo, qui

considère maintenant la Constitution du Kosovo comme le document fondamental duquel découle le pouvoir légal.

En outre, les rapports entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Premier Ministre se sont considérablement modifiés. Les réunions de travail régulières pour examiner les principales questions de gouvernance, pratique habituelle depuis la création de la MINUK, n'ont plus lieu.

Alors que mon personnel et moi-même continuons de surveiller les travaux des autorités du Kosovo et de servir de médiateurs pour faciliter le règlement des différends entre communautés, ma capacité d'imposer des solutions est devenue en pratique inexistante dans une grande partie du territoire. Bien que je sois toujours officiellement investi d'une autorité exécutive en vertu de la résolution 1244 (1999), je ne dispose d'aucun moyen d'imposer cette autorité. C'est pourquoi ces pouvoirs ne peuvent être exercés que s'ils sont acceptés par toutes les parties, comme c'est le cas par exemple en ce qui concerne l'état de droit.

L'acceptation de l'administration directe par la MINUK a disparu dans la plupart des régions et a considérablement diminué dans la pratique; elle est désormais inexistante dans les régions où habitent des communautés minoritaires, en dépit des affirmations que la résolution 1244 (1999) est respectée. Les récents différends survenus au niveau local témoignent de la situation plus compliquée à laquelle la communauté internationale est actuellement confrontée, alors qu'elle tente de les résoudre. Ces différends concernent notamment des désaccords sur l'emplacement d'une nouvelle mosquée dans la commune de Kamenica, un litige concernant la distribution d'eau dans un quartier multiethnique de Mitrovicë/Mitrovica, et une plainte déposée par l'Église orthodoxe serbe contre les mesures prises par la commune de Gjakovë/Djakovica pour recouvrir les fondations d'une église détruite afin d'en faire un parc public.

Bien que la MINUK ait suivi ces situations et tenté de faciliter le dialogue entre les communautés, les Serbes du Kosovo ne traitent qu'avec la MINUK, tandis que les Albanais du Kosovo préfèrent soit tenter de régler ces questions eux-mêmes, soit impliquer l'Union européenne ou d'autres représentants de la communauté internationale, et il devient de plus en plus difficile pour la MINUK d'intervenir pour trouver des solutions. Néanmoins, dans des domaines où les

problèmes de minorités ethniques se posent avec le plus d'acuité, la MINUK reste effectivement le seul acteur qui puisse tenter de jouer un rôle de médiateur entre les deux parties à des différends pratiques.

En outre, la décision de l'Union européenne de cesser de financer les opérations du pilier de la MINUK consacré à la reconstruction économique a eu pour conséquence que dès le 30 juin, la MINUK n'avait plus la capacité technique ni le budget nécessaires pour opérer dans la plupart des domaines économiques, ce qui constitue un facteur supplémentaire contraignant la MINUK à réévaluer sa capacité d'intervenir comme avant.

En ce qui concerne l'état de droit, comme mes prédécesseurs, je suis préoccupé par le fait que les institutions principales ne fonctionnent pas comme elles le devraient. Comme le rapport du Secrétaire général l'indique, plusieurs institutions judiciaires dans le nord du Kosovo demeurent fermées. De nombreux officiers de police serbes du Kosovo, qui refusent de travailler au sein du service de police du Kosovo et de recevoir des instructions de la direction de ce service, sont toujours suspendus de leurs fonctions tout en recevant un salaire. Le service de douane de la MINUK n'est pas présent aux deux barrières septentrionales de la frontière administrative avec la Serbie, ce qui entraîne une perte de revenus et un accroissement de la contrebande.

Compte tenu de cette situation, la MINUK a entrepris de planifier une reconfiguration de sa présence, qui prend en compte ces circonstances et recentre ses opérations, de manière à optimiser la valeur qu'elle peut ajouter dans les domaines où son rôle reste essentiel. La planification est fondée sur les instructions du Secrétaire général et respecte une stricte neutralité à l'égard du statut, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999).

Un plan initial de reconfiguration a été élaboré et transmis au Siège; il énonce plusieurs mesures qui réduiront la capacité de la MINUK dans des domaines où elle ne peut plus intervenir efficacement, par exemple dans l'administration civile, et qui renforceront sa capacité dans d'autres domaines, en accordant une attention particulière aux minorités. Par exemple, je suis particulièrement conscient de la nécessité constante de veiller à ce que les droits de toutes les communautés du Kosovo soient pleinement protégés.

En ce qui concerne les relations extérieures, la MINUK souhaite, et elle est en mesure de le faire, continuer de favoriser la participation du Kosovo dans des instances internationales, en réponse aux demandes formulées par les organisations invitantes, assurant ainsi que la population du Kosovo puisse pleinement bénéficier des échanges avec la communauté internationale et les processus de coopération régionale.

En principe, la MINUK conserve pour l'instant l'autorité exécutive pour les fonctions relevant de l'état de droit, comme la police, le pouvoir judiciaire et les douanes, dans l'ensemble du Kosovo. Des discussions sur la coopération future ont eu lieu au niveau technique avec des représentants de la mission « État de droit » de l'Union européenne. Nous sommes près de conclure un accord portant notamment sur des questions telles que le transfert d'avoirs, les privilèges et immunités du personnel et les échanges d'informations. Nous espérons que la mission « État de droit » de l'Union européenne sera déployée et opérera sous l'autorité des Nations Unies conformément à la résolution 1244 (1999).

En outre, j'attends de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo qu'elle poursuive ses activités dans le cadre de la MINUK reconfigurée. Cela sera crucial pour la promotion des valeurs démocratiques et la protection des intérêts de toutes les communautés. En fait, dans le cadre de la reconfiguration de la MINUK, le rôle de l'OSCE en tant que pilier de la MINUK sera renforcé, en particulier sur le terrain. C'est pourquoi j'attends une interaction étroite avec l'OSCE à l'avenir.

L'OTAN a déjà manifesté sa volonté de continuer d'appuyer le peuple du Kosovo et la présence internationale civile conformément à la résolution 1244 (1999). Je trouve particulièrement encourageant le niveau de coopération constructive entre la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) sur le terrain. Cela est essentiel pour sauvegarder la paix et la stabilité dans la région.

La MINUK aura notamment pour rôle de diriger le processus de dialogue avec Belgrade et de s'entretenir avec toutes les parties concernées dans plusieurs domaines pratiques. Je suis fermement convaincu que nous ne devons ménager aucun effort pour préserver toutes les possibilités de dialogue constructif et de coopération. Depuis mon arrivée au

Kosovo, j'ai eu des discussions avec plusieurs interlocuteurs locaux, entrepris plusieurs déplacements sur le terrain et assisté à des réunions, lors desquelles j'ai pu parler aux représentants de la plupart des groupes politiques et des communautés. Au cours des deux dernières semaines, j'ai rencontré des dirigeants politiques du nord, des représentants du pouvoir judiciaire à Prishtinë/Pristina et à Mitrovicë/Mitrovica, ainsi que des dirigeants de l'Église orthodoxe serbe à Deçan/Decani.

Il y a seulement deux jours, en route pour New York, j'ai eu une première réunion avec le nouveau Gouvernement serbe à Belgrade concernant l'organisation du dialogue dans les six domaines pratiques qui préoccupent les deux parties et qui ont été précisés par le Secrétaire général dans sa lettre du 12 juin adressée au Président Tadić : douane, police, tribunaux, transport et infrastructures, frontières et patrimoine serbe. Je trouve encourageante la volonté exprimée par le Ministre des affaires étrangères Jeremić d'engager un dialogue constructif et fructueux. J'estime que cela augure bien pour le dialogue avec Belgrade qui se poursuivra la semaine prochaine par une rencontre avec le Ministre de la Serbie pour le Kosovo, M. Goran Bogdanovic, à Pristina.

Ce processus nécessitera la consultation et l'appui de toutes les parties intéressées. Je considère que mon rôle à cet égard consiste à faciliter le dialogue direct qui aura finalement lieu entre les parties. J'entends participer au processus dans la bonne foi, la transparence et la franchise, en vue de promouvoir le règlement des questions en suspens selon un calendrier réaliste et sans préjuger du statut du Kosovo.

Pour terminer, je voudrais dire que j'espère et ai la certitude que le chemin que nous avons emprunté pour garantir la pertinence et l'efficacité continues de la MINUK permettra à l'ONU de protéger son legs au Kosovo, tout en s'adaptant aux circonstances et en maintenant les capacités de suivi et de maintien dont elle dispose, qui restent essentielles, en coopérant pleinement avec les autres acteurs internationaux.

Je suis également convaincu que la MINUK continuera de jouer un rôle important pour faciliter le dialogue entre les différentes parties sur les questions qui ont des répercussions sur la vie de toutes les communautés au Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité.

Depuis notre dernière réunion consacrée à la province du Kosovo, située dans le sud de la Serbie, un nouveau gouvernement a été approuvé par notre Assemblée nationale à Belgrade. Il incarne une Serbie plus optimiste, confiante à l'égard de son engagement dans le monde; disposée à accélérer les progrès qu'elle réalise pour devenir un membre de l'Union européenne à part entière; et fermement résolue à préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

En d'autres termes, notre nouveau Gouvernement représente une démocratie européenne fière, dont la position bien connue concernant la déclaration d'indépendance unilatérale de notre province du sud demeure inchangée. Nous continuons de penser que cette tentative de sécession est contraire à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki et à d'autres traités fondamentaux de l'ordre européen et mondial moderne.

Nous maintenons que la déclaration d'indépendance unilatérale a également remis gravement en question la signification explicite de la résolution 1244 (1999), qui place tous les États Membres dans l'obligation de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays en vertu du Chapitre VII.

La grande majorité des 192 États Membres de cette Organisation continue de respecter ces principes. Au nom de la République de Serbie, je tiens à les remercier vivement pour l'attachement qu'ils manifestent à la primauté du droit international et j'affirme clairement l'attachement inébranlable de mon pays à ces mêmes préceptes.

Mettre en question le principe de souveraineté où que ce soit dans le monde est un jeu dangereux, qui risque de créer un précédent et d'avoir des conséquences politiques. De ce fait, le droit international et les priorités stratégiques de notre région courent le risque d'être sacrifiées sur l'autel de l'opportunisme politique. Nous sommes donc aujourd'hui face à une impasse dangereuse.

La Serbie ne peut accepter sa propre partition forcée, et continuera de s'y opposer. Je suis intimement convaincu qu'aucun pays représenté dans cette salle ne ferait autrement. Je ne pense pas que l'on puisse vraiment en douter. Et je voudrais souligner un autre

aspect qui ne doit pas soulever le moindre doute : la République de Serbie pense qu'il est indispensable de se réunir pour trouver un compromis si nous voulons créer une Europe plus intégrée et un monde interdépendant plus prospère.

Nous croyons dans le règlement pacifique et consensuel des différends, y compris celui que nous examinons aujourd'hui. Cette approche est la seule qui ait une chance de mener à une solution durable pour le Kosovo qui soit acceptable par tous les protagonistes.

C'est dans cet esprit que je voudrais passer à l'examen du rapport du Secrétaire général consacré à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en date du 15 juillet 2008 (S/2008/458).

Je constate que le ton général s'est amélioré par rapport aux rapports précédents, les critiques adressées aux Serbes du Kosovo et de Belgrade ayant diminué, ce qui est une évolution positive. Je déplore toutefois la tendance du rapport de minimiser la distinction fondamentale entre les positions visant à défendre la primauté du droit international et celles qui visent à éluder ses principes fondamentaux.

Je déplore également que l'ONU n'ait toujours pas publié les conclusions de M. Ssekandi concernant les allégations selon lesquelles de hauts responsables de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) auraient ordonné le recours excessif à la force le 17 mars dernier contre des manifestants serbes kosovars dans la ville de Kosovska Mitrovica, comme l'indique clairement le paragraphe 7 du rapport.

En outre, je dois insister sur le fait que le rapport du Secrétaire général ne condamne nulle part explicitement l'adoption illégitime d'une constitution par les autorités albanaises du Kosovo, document qui s'efforce d'éliminer tout rôle ou fonction de l'ONU dans notre province du sud. Cette prétendue constitution fait référence à la mise en œuvre de la Proposition Ahtisaari, document dénué de valeur juridique au Conseil de sécurité, et encore moins pertinent pour la République de Serbie.

Nous faisons face à une grave violation de la résolution 1244 (1999). On aurait dû aborder ce point directement. Au lieu de cela, le rapport affirme « qu'une réalité totalement nouvelle se dessine en conséquence, et que la MINUK ne peut désormais plus s'acquitter aussi efficacement que par le passé de la

grande majorité des tâches qui lui incombent en tant qu'administration intérimaire ».

Plus généralement, je regrette de devoir faire la différence entre la position passive de l'ONU quant à la défense de son autorité exécutive mandatée par le Conseil et son activisme concernant la reconfiguration de la MINUK. Avançant sans le consentement du Conseil de sécurité et contre la position clairement exprimée par la République de Serbie, pays d'accueil de la Mission des Nations Unies au Kosovo, le Secrétaire général a demandé à son Représentant spécial de commencer à reconfigurer la MINUK.

L'argument invoqué pour justifier cet empiètement sur les prérogatives du Conseil de sécurité est de pure commodité : le Conseil n'a pas pu se mettre d'accord, mais il était nécessaire d'aller de l'avant. Imaginez ce qui se produirait si une région autre que le Kosovo était à l'examen dans cette salle – une région soumise à un autre rapport de forces et d'intérêts. Serait-il là aussi approprié d'aller de l'avant sans l'aval du Conseil?

La manière dont la reconfiguration a commencé a été, selon nous, un épisode peu glorieux. Toutefois, il est désormais crucial que la reconfiguration soit dûment menée à bien, à savoir avec la pleine participation de la Serbie. Elle doit être achevée avec notre aval et explicitement approuvée par le Conseil de sécurité. C'est la seule manière d'assurer la légitimité et la durabilité de nos travaux.

Je peux dire avec un optimisme prudent que ma rencontre avec le Secrétaire général, la semaine dernière, a débouché sur une entente qui, espérons-le, pourrait mener à un accord final, accord qui nécessiterait en fin de compte l'aval du Conseil. La voix de la Serbie en matière de reconfiguration, et concernant bien d'autres aspects, ne peut plus être ignorée ou méprisée.

Il y a deux jours, le Représentant spécial du Secrétaire général, Lamberto Zannier, s'est rendu à Belgrade pour y mener des pourparlers sur les six thèmes d'intérêt pratique commun, selon les termes du rapport : la police, les tribunaux, les douanes, les transports et les infrastructures, les frontières et le patrimoine serbe. Cette première réunion a constitué un premier pas important vers la protection du bien-être des Serbes et des autres non-Albanais du Kosovo.

Comme me l'a fait remarquer le Représentant spécial – et je le cite – « si nous devons régler les

problèmes ensemble, nous devons prendre des décisions ensemble ». Nous sommes pleinement d'accord. C'est donc dans cet état d'esprit constructif que mon collègue, le Ministre pour le Kosovo M. Goran Bogdanovic, rencontrera M. Zannier au début de la semaine prochaine pour tenir des pourparlers sur l'appareil judiciaire et de police dans les zones dominées par les Serbes. La rude tâche consistant à parvenir à un compromis va bientôt commencer.

Je tiens à dire clairement que la Serbie ne ménagera aucun effort pour travailler honnêtement avec l'ONU afin de parvenir à un arrangement de reconfiguration acceptable et tourné vers l'avenir, qui préserve l'autorité générale de l'ONU, tout en permettant l'inclusion institutionnelle des principales organisations régionales.

Je dois indiquer tout aussi clairement que cette reconfiguration ne saurait aller au-delà des limites indépassables établies par la résolution 1244 (1999). En aucun cas, elle ne doit pas empiéter sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie. Une fois ce principe expressément confirmé par le Conseil de sécurité, ce dispositif pourrait contribuer de manière significative à régler les difficultés nombreuses et concrètes auxquels se heurtent actuellement les Serbes et les communautés non albanaises au Kosovo.

À l'heure actuelle, malheureusement, la situation sur le terrain est loin d'être normale. Je me contenterai à cet égard de citer trois exemples.

Premièrement, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, encore moins de personnes déplacées ont pu rentrer au Kosovo. Selon le rapport du Secrétaire général, ce nombre s'est élevé à un total de 49 Serbes du Kosovo de mars à la fin juin. Ce chiffre témoigne clairement de l'exclusion et de l'intolérance latentes qui règnent dans la province.

Deuxièmement, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, le nettoyage ethnique est réapparu. Il y a eu par exemple cet acte abominable consistant à recouvrir de béton les ruines d'une église serbe récemment détruite dans le centre de Djakovica, ce qui ajoute à sa destruction matérielle une tentative de faire disparaître toute trace de son existence. Nous avons également pu constater le mépris des autorités locales de Decane qui refusent, malgré deux décisions exécutives du Représentant spécial leur en donnant l'ordre, de rendre le registre du cadastre appartenant au

monastère de Viskoi Decani, patrimoine mondial de l'UNESCO placé à juste titre sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Troisièmement, depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, la restitution des biens privés saisis illégalement est au point mort. Plus de 30 000 affaires doivent encore être traitées. Les personnes concernées, en immense majorité des Serbes du Kosovo, arrivent à peine à survivre dans des abris de fortune ou des camps de déplacés, pendant que des Albanais du Kosovo continuent d'habiter leur maison et de cultiver leurs champs sans même craindre d'être arrêtés ou poursuivis en justice.

Bref, la vie pour la communauté la plus éprouvée d'Europe est pratiquement intolérable. Pour beaucoup de ceux qui vivent dans des enclaves, leur sort dépend de leur force et de leur volonté de survivre malgré l'hostilité de leur environnement immédiat. Quant aux autres, il s'agit d'une communauté qui est quasiment inséparable du reste de la Serbie. Les frontières artificielles risquent de donner naissance à des foyers d'explosion, de même que toutes les tentatives visant à imposer une « prétendue » réalité. Nous devons être très francs à ce sujet.

Ce n'est qu'au sein de l'Union européenne que réside la chance d'un avenir prospère pour les Balkans occidentaux. La Serbie est fermement déterminée à devenir rapidement membre de l'Union européenne. Nous avons indéniablement prouvé notre engagement fondamental à cet égard ces derniers jours en prenant des mesures décisives pour réaffirmer notre pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye.

La Serbie croit profondément dans la force des valeurs européennes du XXI^e siècle et dans leur capacité de réconcilier les adversaires d'hier. Fort de cette conviction, je déclare qu'il est temps de tourner la page et d'oublier les divisions du récent passé. En appliquant une politique de paix grâce au compromis, les Balkans occidentaux peuvent véritablement devenir une région qui respecte l'état de droit et souscrit à la promesse de l'Europe et aux principes qui la sous-tendent. Je considère que nous connaissons actuellement un moment historique aussi important pour nous que pour l'Union européenne. Ensemble, nous pouvons créer une région capable d'envisager son avenir avec optimisme, d'être fière des multiples identités qui la constituent, et de rester sereine quant à ses perspectives futures. Telle est la vision du nouveau

Gouvernement serbe. Telle est la réalité nouvelle que nous nous efforçons d'atteindre, de concert avec nos partenaires et nos amis, en nous appuyant sur le cadre stratégique dans notre approche du règlement du problème du Kosovo.

En conclusion, nous espérons que toutes les personnes présentes dans cette salle reconnaîtront que la voie à suivre est de faire que la reconfiguration soit acceptable pour toutes les parties représentées ici, à commencer par la République de Serbie. Nous entendons jouer un rôle constructif, sans pour autant hésiter à exercer notre droit, de manière pacifique, de défendre notre souveraineté et notre intégrité territoriale, conformément au droit international. En nous employant à unir les peuples et non les États, pour reprendre une formule de Jean Monet, l'un des pères fondateurs de l'Union européenne, nous pourrions avancer de concert. Ensemble, nous pouvons trouver le moyen de retrouver nos racines communes et d'avancer vers notre avenir collectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Skender Hyseni.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole devant le Conseil de sécurité, près de six mois après que le Kosovo est devenu un État indépendant. Le Conseil de sécurité a joué un rôle important dans chacune des étapes de l'évolution du Kosovo depuis la fin de la guerre. Je me félicite donc de pouvoir évoquer aujourd'hui les progrès accomplis par le Kosovo depuis son indépendance, en particulier à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution du Kosovo, le 15 juin dernier.

Comme les membres du Conseil le savent, nous avons proclamé notre indépendance en février, conformément aux dispositions et aux recommandations de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Marti Ahtisaari. La Proposition globale du Président Ahtisaari a été approuvée par le Parlement du Kosovo et le Gouvernement a élaboré un plan pour la mettre intégralement en œuvre.

Pour l'instant, 43 États dans le monde entier, y compris la plupart des pays de notre région d'Europe, ont reconnu notre indépendance. Nombre d'entre eux nous ont généreusement offert leur soutien pour nous aider à ériger un État et une société stables, multiethniques et démocratiques. Nous espérons que de nombreux autres reconnaîtront également l'indépendance du Kosovo dans les mois à venir.

Nous savons que l'indépendance n'a pas réglé les nombreux problèmes auxquels mon pays est confronté. Le Kosovo a encore beaucoup de travail à faire pour redresser son économie dévastée, victime pendant des décennies d'une mauvaise gestion et d'une entreprise de destruction systématique sous le régime de Milosevic. Le plus jeune État du monde a désespérément besoin de l'investissement étranger et du développement économique.

À cette fin, je me félicite de pouvoir indiquer que la récente conférence des donateurs pour le Kosovo a été un grand succès. La communauté des donateurs a généreusement promis plus de 1,2 milliard d'euros pour aider au relèvement et au développement économiques du Kosovo. Je saisis cette occasion pour remercier très sincèrement tous les pays donateurs. De même, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement kosovar est vivement attaché à travailler dans la pleine transparence et de manière responsable, avec ses partenaires donateurs, pour mettre en œuvre les divers projets.

Ces dernières semaines, le Kosovo a pris d'importantes mesures pour devenir un État plus juste et plus démocratique. La nouvelle Constitution démocratique de la République du Kosovo, qui est entrée en vigueur le 15 juin, est l'illustration parfaite d'une constitution moderne traduisant les plus hautes normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits des minorités. Ce document fondateur a été préparé avec l'aide d'experts internationaux et incorpore les mesures de protection des droits des minorités qui figuraient dans le plan Ahtisaari. Le peuple du Kosovo en est très fier.

Le 15 juin également, plus de 40 textes de loi qui figurent dans la Proposition globale de M. Ahtisaari sont également entrées en vigueur. Ces lois portent sur des domaines essentiels, tels que la décentralisation du pouvoir local et la protection des droits des minorités ainsi que du patrimoine culturel et religieux. La nouvelle constitution et l'entrée en vigueur de ces lois créent les conditions préalables à la mise en œuvre du plan Ahtisaari dans son entier.

Le Gouvernement de la République du Kosovo ne s'est pas contenté d'adopter une législation, il a déjà commencé la mise en œuvre du plan Ahtisaari sur le terrain. Par exemple, la création de zones de protection autour des sites orthodoxes serbes et la décentralisation de la gouvernance locale – c'est-à-dire l'établissement

de nouvelles municipalités à majorité serbe – sont déjà en train.

La réconciliation entre nos communautés est une priorité permanente pour les institutions kosovares. Le Président travaille également à la formation au sein de son bureau d'un conseil consultatif pour les affaires communautaires, et le Premier Ministre du Kosovo a déjà mis en place au sein de son cabinet un bureau spécial chargé de la communication avec les communautés ethniques minoritaires.

Les objectifs de la réconciliation sont aussi mieux servis par notre gouvernement multiethnique de coalition. Le Gouvernement kosovar compte deux ministres de la communauté serbe et un issu de la communauté turque, ainsi qu'un certain nombre de vice-ministres appartenant à des communautés minoritaires.

Comme les membres du Conseil le savent, après la déclaration d'indépendance, le Kosovo a invité sans réticence l'Union européenne et l'OTAN à jouer un rôle dans le pays. La création du bureau civil international pour superviser la mise en œuvre du plan Ahtisaari et le déploiement d'une Mission « état de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX Kosovo) afin d'apporter une contribution dans les secteurs de la police et de la justice sont vivement appréciés au Kosovo. Malgré des incidents violents isolés imputables à certaines structures illégales dans le nord du Kosovo, notamment des attaques qui ont entraîné la mort tragique d'un policier de l'ONU, la situation générale reste caractérisée par le calme et l'ordre, et cela nous aide à assurer une transition en douceur vers le nouveau statut.

Devant la situation nouvelle qui prévaut au Kosovo, le Secrétaire général a pris l'initiative de reconfigurer la présence de l'ONU dans notre pays. Le Président de la République du Kosovo, S. E. M. Fatmir Sejdiu, a écrit au Secrétaire général le 16 juin 2008 pour lui dire combien il appréciait cette initiative. Dans le même esprit, nous continuerons de travailler étroitement avec le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, tout au long de la reconfiguration. Nous comprenons que l'Organisation des Nations Unies continuera d'assumer des fonctions de maintien de l'ordre, pendant une période limitée, jusqu'à ce que l'Union européenne soit pleinement opérationnelle dans l'ensemble du Kosovo. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec l'EULEX, et nous sommes convaincus que son

déploiement dans tout le pays ne peut que renforcer la sécurité et la stabilité à l'échelle nationale et régionale.

Je voudrais prendre un moment pour exprimer notre gratitude à tous les hommes et à toutes les femmes de la Mission des Nations Unies au Kosovo pour leur excellent travail et pour l'aide qu'ils nous ont apportée afin de reconstruire notre pays dévasté et notre société en lambeaux tout au long de ces neuf dernières années.

Le Kosovo continuera de tendre la main à la Serbie, dans un esprit d'amitié et de coopération. Nous honorerons nos fermes engagements d'entretenir l'amitié et la coopération avec Belgrade et tous nos voisins. Comme nous l'avons déjà dit tant de fois, le Kosovo et la Serbie ont entre eux des liens du point de vue de la géographie, de l'infrastructure, du commerce, de la culture, etc. Nous continuerons d'insister sur la normalisation des relations avec nos voisins du nord, au nom de nos valeurs partagées et de nos intérêts communs. Nous maintiendrons notre politique de retenue, de modération et de bonne volonté, car nous estimons que c'est la seule façon de progresser vers la création d'un État démocratique et multiethnique, où il y ait place et possibilités pour tous et dont l'avenir s'inscrit résolument dans l'intégration européenne. En fin de compte, nos deux pays ont en commun le désir d'un avenir plus radieux dans la communauté euro-atlantique des démocraties.

Pristina est prête à entamer des discussions avec Belgrade, entre États indépendants, sur un large éventail de questions pratiques d'intérêt mutuel. Le Secrétaire général a en outre proposé que chaque pays discute avec l'ONU d'un certain nombre de dispositions pratiques. Comme le Président Sejdiu l'a déclaré dans son allocution au Conseil, le 20 juin (voir S/PV.5917), nous sommes ouverts au dialogue. Nous avons évidemment pris très au sérieux le fait que le Secrétaire général s'est engagé à nous consulter, étant donné qu'aucun arrangement ne saurait être viable sans la participation complète et l'approbation du Gouvernement de la République du Kosovo.

Enfin, je tiens à souligner que le Kosovo est fermement déterminé à devenir un membre actif et à part entière de la communauté internationale. Nous chercherons à adhérer et à participer pleinement à toutes les structures et initiatives régionales et internationales, conformément à notre volonté résolue d'entretenir des relations de bon voisinage. Une coopération étroite entre les États est une condition

préalable indispensable à l'admission rapide de nos pays dans la famille des démocraties de l'Union européenne et, plus largement, dans la communauté des nations. Au XXI^e siècle, aucun pays ne devrait être forcé à l'isolement contre son gré. La République du Kosovo est impatiente d'œuvrer avec tous les membres du Conseil à promouvoir nos objectifs communs de paix et de sécurité internationales.

Pour terminer, je tiens à redire notre gratitude pour la possibilité qui nous a été offerte de présenter les vues du Kosovo.

M. Grauls (Belgique) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de Serbie, M. Vuk Jeremić, et du Ministres des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, et l'assurer de notre plein soutien. Je saisis également cette occasion pour exprimer la forte appréciation de la Belgique pour le travail remarquable accompli par son prédécesseur, M. Joachim Rücker, dans des circonstances souvent difficiles.

Au cours de la période couverte par le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/458), la situation sur le terrain a considérablement évolué. Le débat du 20 juin dernier (voir S/PV.5917) nous offrait déjà une occasion de traiter de quelques-uns de ces éléments. Je voudrais néanmoins soulever quelques points additionnels.

D'abord, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'entrée en vigueur de la constitution, le 15 juin, ainsi que le travail législatif dans plusieurs domaines, de la décentralisation jusqu'à la création d'un ministère des affaires étrangères, ont créé une situation fondamentalement différente. Le Secrétaire général, en décidant d'adapter la présence onusienne à cette nouvelle réalité, a fait preuve de réalisme et de son sens des responsabilités. Comme m'a délégué l'a souligné il y a un mois, il importe que cette reconfiguration technique soit mise en œuvre sans délai afin que la Mission « état de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX Kosovo) puisse jouer le rôle qui est le sien dans l'ensemble du Kosovo, et dans l'intérêt de tous les citoyens kosovars.

L'importance de la présence internationale sur le terrain ne devrait pas nous rendre aveugles aux défis importants qui demeurent au Kosovo, et qui sont bien définis dans le dernier rapport du Secrétaire général.

Le maintien de la stabilité et de la sécurité sur le terrain demeure une priorité très importante. L'existence d'un environnement sûr est un préalable à la mise en place d'un état de droit et d'institutions démocratiques auxquelles tous les Kosovars, y inclus les minorités, peuvent participer. Ceci est un deuxième objectif essentiel. Et, finalement, la sécurité et l'état de droit sont des pré-conditions pour le développement économique durable – une troisième priorité importante. À cet égard, la Belgique se réjouit tout particulièrement du succès de la conférence des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles ce 11 juillet.

Dans tous ces domaines, la responsabilité primaire revient aux autorités du Kosovo, qui, maintenant, disposent des instruments pour réaliser ces objectifs. Je profite de votre présence, Monsieur Hyseni, pour encourager les autorités du Kosovo à poursuivre et surtout à intensifier leurs efforts dans ce sens. Beaucoup reste à faire, comme l'indique le rapport du Secrétaire général.

Mais n'oublions pas que Belgrade aussi a un rôle à jouer. La Belgique continue de s'inquiéter de la création d'institutions parallèles dans les zones dominées par les Serbes. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'intention de la création d'un parlement serbe au Kosovo. Nous encourageons Belgrade à favoriser une politique constructive, une politique de bon voisinage vis-à-vis du Kosovo. Il va de soi qu'une bonne relation de travail est dans l'intérêt des deux pays et, faut-il le souligner, dans l'intérêt de toute la région. Il est temps de tourner la page, de clôturer un chapitre douloureux dans l'histoire des Balkans et de commencer à en écrire un nouveau, cette fois-ci orienté vers le futur.

Il y a quatre jours, le nouveau Gouvernement serbe, en arrêtant Radovan Karadzic, a démontré d'une manière claire et sans équivoque sa volonté d'activement y contribuer. La Belgique félicite vivement les autorités serbes pour cette étape importante et les encourage à poursuivre dans cette voie en procédant à l'arrestation des deux derniers fugitifs, Ratko Mladić et Goran Hadzić. Ce faisant, la Serbie démontrera sa pleine adhésion aux valeurs européennes de justice et de paix.

M. Kafando (Burkina Faso) : Nous voudrions souhaiter la bienvenue à S.E.M. Jeremić, ministre des affaires étrangères de Serbie, ainsi qu'à Monsieur Hyseni du Kosovo et les remercier pour les éclairages qu'ils ont bien voulu nous livrer sur la situation

actuelle au Kosovo. Nous tenons également à remercier Monsieur Zannier, Représentant Spécial du Secrétaire général, qui a fait une bonne présentation de la question. Nous le félicitons pour sa nomination et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction. C'est aussi l'occasion pour nous d'exprimer notre gratitude à M. Joachim Rücker, son prédécesseur, pour le travail accompli.

Après avoir écouté très attentivement toutes les informations qui nous ont été fournies, force est de constater que sur place, même au Kosovo, la situation reste encore préoccupante. En effet, de nombreuses difficultés tant politiques que sécuritaires demeurent à l'ordre du jour et continuent d'être des sources de grande préoccupation, parmi lesquelles le boycott par les Serbes du Kosovo des institutions du nouvel État; la mise en place par les Serbes du Kosovo de structures administratives parallèles nonobstant l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo.

L'organisation, le 11 mai 2008, d'élections parlementaires et municipales par les Serbes du Nord, dont les résultats d'ailleurs ont été annulés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a favorisé cette situation et exacerbé d'avantage les tensions entre les communautés du Kosovo.

Une autre source de grande inquiétude sur le plan sécuritaire est le trafic et la détention illicites d'une grande quantité d'armes dans le pays. Ceci interpelle vivement le Conseil de sécurité à demeurer vigilant et à prêter la plus grande attention à ces signes avant-coureurs d'un conflit potentiel, notamment dans la partie nord du Kosovo où semblent exister des velléités de partition.

Compte tenu d'un tel contexte, nous pensons que les propositions du Secrétaire général présentées au Conseil le 20 juin dernier (voir S/PV.5917) et visant, dans le cadre de la résolution 1244 (1999), à modifier la structure et le profil de la MINUK, ainsi que les aspects opérationnels de la présence civile internationale dans le nouvel État sont courageuses et réalistes et méritent que le Conseil leur accorde une attention particulière.

De l'analyse de la situation, nous relevons cependant une certaine ambiguïté : d'une part, l'acceptation par les autorités du Kosovo du maintien de la présence des Nations Unies au Kosovo et, d'autre part, une réelle volonté d'assumer pleinement leur destinée en tant qu'État libre et souverain. D'où

l'absence de toute référence aux Nations Unies dans la Constitution, entrée en vigueur le 15 juin 2008.

Dans ces conditions, nous comprenons les impératifs qu'impose la nouvelle situation et continuons de penser que les propositions du Secrétaire général mentionnées plus haut peuvent être une alternative juste et équitable, en ce qu'elles préservent les nombreux acquis de la MINUK, tout en garantissant la stabilité et la paix au Kosovo et dans la région.

Nous saluons les efforts du Gouvernement du Kosovo pour promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit. En particulier, nous avons pris bonne note des progrès accomplis dans l'application des normes pour le Kosovo. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale et particulièrement l'Union européenne à appuyer le programme de développement du Kosovo, notamment dans le cadre du nouveau plan d'action pour un partenariat européen convenu avec l'Union européenne.

Malgré la persistance des tensions entre Pristina et Belgrade, il n'y a pas de doute quant à leur destinée européenne commune. Aussi saluons-nous l'initiative de la Serbie de surseoir à sa décision de fermer ses représentations diplomatiques dans certains États de l'Union européenne, ainsi que ses efforts pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Il importe de continuer à appuyer le Kosovo, car de nombreux défis demeurent, qui ne pourront être relevés qu'avec l'aide de tous, notamment de la communauté internationale, de la MINUK, de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et de l'Union européenne. Nous réitérons notre appel à toutes les parties et à l'ensemble de la communauté internationale, afin qu'elles coopèrent avec le Secrétaire général dans le cadre de sa nouvelle approche pour le Kosovo.

M. Lacroix (France) : Je voudrais tout d'abord remercier pour leur présence, M. Jeremić, ministre des affaires étrangères de Serbie, et M. Hyseni, ministre des affaires étrangères du Kosovo, que, tous deux, nous avons écouté avec beaucoup d'attention. Je voudrais féliciter M. Jeremić pour sa reconduite dans ses fonctions de ministre des affaires étrangères au sein du nouveau Gouvernement. Ma délégation souhaite également saluer la présence parmi nous, pour la première fois depuis sa nomination à la tête de la MINUK, de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Nous

apprécions l'approche impartiale et pragmatique qu'il vient de nous exposer et sa volonté de coopérer activement dans cette nouvelle phase avec les autres acteurs internationaux présents au Kosovo, en particulier avec l'Union européenne. Je tiens à l'assurer qu'il disposera du plein appui de la France dans l'accomplissement de sa mission.

Comme tous les membres du Conseil de sécurité, nous sommes résolus à tout mettre en œuvre pour que la nouvelle ère qui s'est ouverte dans la vie de la population du Kosovo contribue au retour définitif de la paix et de la stabilité dans l'ensemble des Balkans occidentaux.

À la suite de notre réunion du 20 juin dernier (voir S/PV.5719), le Secrétaire général a lancé la reconfiguration de la présence civile internationale dans le cadre de la résolution 1244 (1999). Il a agi en amont et en aval de cette décision dans un esprit de transparence et de dialogue et a démontré un souci irréfutable d'impartialité au regard du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Un mois après cette décision, nous avons une situation sécuritaire qui demeure calme et des institutions qui fonctionnent de manière satisfaisante dans un cadre démocratique.

Surtout, la décision du Secrétaire général de reconfigurer la présence internationale a contribué à maintenir un climat favorable à la poursuite de son action stabilisatrice dans l'ensemble du Kosovo. Elle a ainsi permis d'assurer les objectifs incontestables que le Secrétaire général avait fixés, c'est-à-dire le maintien de la stabilité et de la sécurité et la préservation de l'œuvre accomplie depuis neuf ans par la MINUK.

La MINUK pourra compter, dans la période à venir, sur la pleine coopération de l'Union européenne. La mission « État de droit » menée par l'UE au Kosovo (EULEX), qui devrait être pleinement opérationnelle à l'automne, assume progressivement un rôle opérationnel accru dans le cadre défini par le Secrétaire général de l'ONU. Comme l'a récemment rappelé M. Javier Solana au Haut Représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune, EULEX opère dans le cadre de la résolution 1244 (1999) sous l'autorité globale de l'ONU et en pleine transparence vis-à-vis d'elle.

Nous venons d'entendre les Ministres des affaires étrangères serbes et kosovars, qui ont exposé des vues

différentes sur notamment la question de l'indépendance du Kosovo. Nous avons toutefois noté avec satisfaction un même souci d'abord ces différends dans un esprit de stabilité et dans l'esprit de préserver les conditions d'un avenir partagé dans le cadre de l'Union européenne. Sans ce sens des responsabilités exprimés par les peuples serbes et kosovars et leurs dirigeants et sans la volonté de l'immense majorité de résoudre les différends entre communautés par le dialogue, en évitant tout recours à la force et à la violence, rien ne serait en effet possible. L'attachement à l'état de droit, le souci de construire un État multiethnique respectueux des minorités, la volonté de nouer des liens d'amitié avec les voisins du Kosovo et l'engagement pro-européen des autorités kosovares que vient de réitérer M. Hyseni constituent autant d'engagements forts qui contribuent à asseoir progressivement la place du Kosovo dans la communauté internationale. Ces engagements devront être pleinement mis en œuvre.

La présence internationale de l'ONU et de ses partenaires, en particulier EULEX, contribuera à la réalisation de cet objectif. Il est donc essentiel que le Gouvernement kosovar coopère pleinement avec cette présence internationale en vue de la consolidation d'un Kosovo démocratique, multiethnique et respectueux des droits des minorités.

Un nouveau Gouvernement a été formé en Serbie le 7 juillet dernier à la suite des élections du mois de mai, qui avaient vu la victoire des forces démocratiques et pro-européennes. Ce Gouvernement a fait du rapprochement avec l'Union européenne sa priorité. Il a pris à cette fin des mesures courageuses que la France et ses partenaires de l'Union européenne ont accueillies positivement. Permettez-moi de citer les conclusions du Conseil des affaires générales et des relations extérieures du 22 juillet 2008 en réaction à l'arrestation de Radovan Karadzic :

« Ce développement illustre l'engagement du nouveau Gouvernement de Belgrade de contribuer à la paix et à la stabilité dans la région des Balkans. Il constitue une étape importante dans la voie du rapprochement de la Serbie avec l'Union européenne ».

La décision du Gouvernement serbe de normaliser ses relations diplomatiques avec l'ensemble des États de l'Union européenne constitue également un pas dans la bonne direction. Nous encourageons le Gouvernement serbe à poursuivre dans ce sens et à

développer une approche constructive vis-à-vis des efforts engagés par l'Union européenne pour contribuer à la paix et à la stabilité dans la région des Balkans. Nous demeurons convaincus que la marche de la Serbie vers l'Union européenne, y compris le statut de candidat, peut être accélérée. La France entend donner une impulsion forte en ce sens durant sa présidence de l'Union européenne en offrant à la Serbie des perspectives claires. Il est à nos yeux certains que la Serbie deviendra membre de l'Union européenne. C'est sa vocation et c'est notre espoir.

Je voudrais donc insister pour finir sur ce point. L'Union européenne est pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent dans l'accompagnement du règlement de la question du Kosovo et le dépassement des obstacles sur la voie d'un avenir stable et prospère pour les Balkans occidentaux. C'est dans cet esprit qu'elle a déployé la mission EULEX, et c'est dans cet esprit que nous efforcerons d'avancer dans les mois qui viennent sur la voie d'un avenir commun pour les Serbes et les Kosovars dans le cadre de l'Union européenne.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, qui est parmi nous pour la première fois, et de lui adresser tous nos vœux de succès dans ses travaux qui bénéficieront, il peut en être sûr, de notre appui. Je voudrais aussi m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité, au Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Vuk Jeremić, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le peuple et le Gouvernement de la République du Kosovo d'avoir effectué une transition pacifique et sans heurt d'une administration placée sous la responsabilité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à la gouvernance autonome d'une république nouvellement établie. Ma délégation se félicite des évaluations positives que donne dans la plupart des cas le rapport consacré à la MINUK (S/2008/458). En effectuant une transition sans heurt, le peuple et le Gouvernement du Kosovo ont une fois encore prouvé leur maturité démocratique et ont montré qu'ils étaient prêts à édifier un pays digne de se joindre à la famille des nations européennes. Nous estimons que le succès

de la dernière conférence des donateurs permettra de réaliser cet objectif.

En outre, pour confirmer cette tendance positive, il est important de veiller à assurer un appui continu à la mission « État de droit » menée par l'UE au Kosovo (EULEX) et à son déploiement sur l'ensemble du territoire kosovar, aux activités de la MINUK, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à l'OTAN et aux autres organisations qui aident le peuple kosovar à respecter et mettre en œuvre les normes élevées prévues dans leur nouvelle Constitution et les lois connexes, et à faire du Kosovo un pays européen sûr et prospère à même de garantir un avenir radieux à toute sa population et qui deviendra un partenaire précieux et fiable pour tous les pays de la région et au-delà.

Ma délégation voudrait de nouveau féliciter le Secrétaire général pour son rôle de chef de file et les orientations très claires qu'il a données et qui ont contribué à préserver la stabilité du Kosovo; nous apportons notre appui plein et entier à la reconfiguration de la MINUK, qui a permis à l'Union européenne d'assumer un rôle croissant en matière d'état de droit en vertu de la résolution 1244 (1999), et sous l'autorité générale de l'ONU.

Nous renouvelons notre ferme appui à la communauté internationale qui poursuit ses efforts pour apporter les dividendes de la paix au peuple kosovar et exhortons Belgrade et Pristina à continuer d'appuyer ces efforts. Aussi louables soient-ils, les efforts de médiation déployés par la communauté internationale ne seront durables et viables que s'ils jouissent de l'appui sincère de toutes les parties sur le terrain pour faire avancer ces objectifs.

Enfin, je voudrais aborder une question qui n'est pas directement liée à ce rapport, mais qui joue un rôle primordial dans la période post-yougoslave en Europe du Sud-Est. Nous félicitons les autorités serbes d'avoir arrêté le 21 juillet l'un des accusés et fugitifs les plus recherchés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Radovan Karadzic, et nous nous réjouissons de son transfèrement rapide à La Haye. Nous espérons que la République de Serbie et la Republika Srpska en Bosnie-Herzégovine redoubleront d'efforts pour accroître leur coopération avec le TPIY afin de transférer les accusés toujours en fuite, Ratko Mladić et Goran Hadžić, à La Haye aussi rapidement que possible. C'est une étape importante pour mettre fin à l'impunité de ceux qui ont été accusés de graves

violations du droit international humanitaire lors du conflit en ex-Yougoslavie, mais c'est également une composante importante sur la voie de la réalisation de la stratégie d'achèvement du TPIY.

M. Li Kexin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la MINUK (S/2008/458). Nous voudrions remercier le nouveau Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, de son exposé. Nous souhaitons la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, dont nous avons écouté attentivement la déclaration. Nous avons également écouté attentivement la déclaration de M. Hyseni.

La position de la Chine sur la question du Kosovo a toujours été cohérente. Nous respectons la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays. Nous avons toujours demandé que la question du Kosovo soit dûment réglée conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil. Nous avons toujours soutenu qu'on ne trouverait de solution durable à la question du Kosovo que par le biais de négociations entre la Serbie et le Kosovo afin de parvenir à un règlement acceptable pour les deux parties.

Ces cinq derniers mois, la situation sécuritaire au Kosovo est restée généralement calme. Toutefois, c'est une accalmie fragile, imprégnée de tensions. L'incertitude demeure manifeste. La Chine apprécie l'esprit raisonnable et la retenue manifestée par le Serbie et le Kosovo. Nous les encourageons à mener un dialogue concret pour régler leurs problèmes par les voies diplomatiques et politiques. Ils devraient coopérer pour maintenir la paix et la sécurité régionales.

En même temps, certaines difficultés persistent dans des domaines tels que la réconciliation et l'intégration des différents groupes ethniques, ainsi que le retour des personnes déplacées. Des efforts doivent être entrepris pour protéger les droits juridiques de tous les groupes ethniques. Il est indéniable que des changements importants sont intervenus au Kosovo depuis 9 ans. Toutefois, la résolution 1244 (1999), qui demeure valable, continue de constituer la base légale du règlement de la question du Kosovo.

La Chine a pris note de l'évaluation du Secrétaire général et de ses propositions concernant la reconfiguration de la MINUK. Nous le saluons pour

ses efforts. Nous estimons que dans la mesure où la MINUK a été créée à la suite de l'adoption de la résolution 1244 (1999), sa reconfiguration ne devrait évidemment pas dévier du mandat que lui a conféré cette résolution 1244 (1999). La reconfiguration de la MINUK ne peut donc être que de nature technique. Elle ne doit pas porter sur la question du statut.

Pour l'heure, le Conseil n'est pas encore parvenu à un consensus sur la proposition du Secrétaire général. Nous espérons que ce dernier étudiera attentivement les différentes phases relatives au mandat pendant et après la reconfiguration et qu'il évaluera les propositions de manière objective. Nous espérons qu'il poursuivra ses contacts étroits avec les parties concernées et écoutera leurs principales préoccupations, afin que les questions en suspens puissent être réglées une fois pour toutes.

La Chine, pour sa part, continuera d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général et la MINUK afin qu'ils s'acquittent du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution 1244 (1999).

L'Union européenne exerce une influence importante dans les Balkans occidentaux. Nous voudrions l'encourager à poursuivre son œuvre de maintien de la paix et de la sécurité régionales. Nous espérons que l'Union européenne, conformément au cadre posé par la résolution 1244 (1999), continuera de jouer un rôle constructif.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Skender Hyseni.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Zannier. Il peut compter sur notre soutien et je lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans cette tâche importante et difficile.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2008/458), il s'agit d'une période difficile pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le rapport le dit, la capacité de la MINUK de fonctionner comme par le passé et d'exécuter son mandat d'administration intérimaire a été fondamentalement compromise du fait de mesures prises à la fois par les autorités de Pristina et par les Serbes du Kosovo. Les aspects opérationnels liés à la

présence civile internationale doivent donc être adaptés à ces circonstances nouvelles.

La présence internationale au Kosovo continuera d'être régie par la résolution 1244 (1999), avec la Mission « état de droit » menée par l'Union européenne (EULEX), sous les auspices des Nations Unies et la direction du Représentant spécial, Lamberto Zannier. La Mission EULEX doit s'acquitter, comme prévu, de ses responsabilités élargies sur l'ensemble du Kosovo en matière d'état de droit. Tel est essentiellement l'objectif qui, selon nous, devrait être poursuivi.

Le dialogue entre Belgrade et Pristina sur les domaines de préoccupation mutuelle est un élément clef pour atteindre nos objectifs. Nous notons avec une satisfaction particulière que quelques jours après la formation du nouveau Gouvernement de Belgrade, le Représentant spécial a été invité dans cette ville pour lancer et organiser ce dialogue. Nous sommes persuadés que Pristina participera également à cet effort et que des solutions seront trouvées.

Nous considérons que le Kosovo est par essence une question européenne qui exige des solutions européennes. Le fait que l'Union européenne assume un rôle accru au Kosovo est pleinement conforme à notre projet de faire avancer le pays vers l'intégration à l'Union européenne. La Mission EULEX est un élément déterminant de notre stratégie. Toutefois, je voudrais exprimer notre préoccupation devant les retards enregistrés dans la reconfiguration de la présence internationale, qui aurait dû intervenir depuis longtemps et qui a des répercussions sur la capacité d'EULEX de s'acquitter de ses obligations.

Le rapport du Secrétaire général indique clairement que la situation générale en matière de sécurité demeure calme en apparence, la déclaration d'indépendance par Pristina et l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, ajoutées aux réactions des Serbes du Kosovo et de Belgrade, ont accru les tensions entre les communautés albanaise et serbe du Kosovo. Pour surmonter cet état de fait, nous devons rapidement permettre à l'Union européenne de jouer, dans le cadre de la résolution 1244 (1999), un rôle accru grâce à la Mission EULEX.

La MINUK conservera ses fonctions importantes. Je me félicite de voir que le rapport indique clairement que la MINUK continuera de soutenir le Kosovo dans l'action qu'il a engagée pour étayer les institutions de gouvernance démocratique, promouvoir la croissance

économique et progresser sur la voie d'un avenir au sein de l'Europe au titre de son appartenance aux Balkans occidentaux. Dans ce contexte, je voudrais aussi souligner le rôle crucial que joue également l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'Italie réaffirme sa volonté absolue de contribuer à l'effort international au Kosovo, à la stabilité régionale et à l'avenir européen de tous les pays des Balkans occidentaux, y compris la Serbie.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Lamberto Zannier. M. Zannier est très bien placé pour occuper cette fonction et les États-Unis sont convaincus qu'il est capable de consolider les acquis considérables obtenus par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en ce qui concerne le maintien de la paix et de la stabilité au Kosovo.

Le rôle de M. Zannier est différent de celui de ses prédécesseurs. Sa tâche est plus ciblée, puisqu'il doit procéder à la reconfiguration de la MINUK, conformément à la demande du Secrétaire général, et non plus administrer le Kosovo. Faciliter cette reconfiguration est une mission différente mais non moins importante. Après avoir écouté son exposé, je sais qu'il a compris ce changement vital. Lui et son équipe peuvent compter sur l'appui des États-Unis alors qu'ils s'emploieront à mettre en œuvre le plan de reconfiguration de la MINUK du Secrétaire général.

Je saisis aussi cette occasion pour remercier l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Rücker ainsi que son adjoint, M. Larry Rossin, pour leur travail inlassable et les résultats importants qu'ils ont obtenus durant leur mandat.

Je souhaite également la bienvenue dans cette salle au Ministre des affaires étrangères, M. Jeremić, et le félicite de l'attachement à la primauté du droit dont la Serbie a fait preuve en arrêtant Radovan Karadzic. Nous nous félicitons en outre du ton employé par le Ministre aujourd'hui. Le nouveau Gouvernement serbe déploie des efforts louables pour améliorer ses relations avec l'Union européenne et nous encourageons la Serbie à renforcer plus avant ces signes d'attachement à la démocratie en s'engageant dans un dialogue constructif avec l'Union européenne sur la question du Kosovo.

Je souhaite aussi la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères, M. Hyseni, et je le félicite de sa nomination historique en tant que premier ministre des affaires étrangères du Kosovo et des progrès que son gouvernement accomplit pour définir le cap que vise de ce pays nouvellement indépendant.

Aujourd'hui je voudrais insister sur les trois points suivants. Premièrement, il s'agit d'une période riche en promesses pour tous les peuples du Kosovo. Le 11 juillet, la conférence des donateurs, organisée à Bruxelles, a dépassé les attentes en obtenant un total de 1,9 milliard de dollars de promesses de contributions. La conférence a illustré la volonté des acteurs clefs de la communauté internationale de favoriser la croissance économique, de soutenir la stabilité régionale et d'encourager la prospérité pour tous les peuples du Kosovo.

Je note avec satisfaction que, depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo, le 17 février, une constitution et 41 lois ont été adoptées, avec des engagements forts en faveur de la protection des droits des communautés minoritaires ainsi que du patrimoine culturel et religieux, conformément aux recommandations de l'ancien Envoyé spécial, M. Ahtisaari.

En outre, trois représentants des minorités, y compris deux Serbes de souche, sont restés ministres du Gouvernement du Kosovo et les Serbes participent activement à plusieurs institutions de l'administration publique au niveau local et central. Quarante-trois pays ont reconnu l'indépendance du Kosovo, lequel a demandé à devenir membre du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Le Gouvernement kosovar et la vaste majorité des citoyens de tous les groupes ethniques du pays font preuve de retenue et de bonne volonté, malgré les provocations continues de la frange dure de l'opposition à l'indépendance du Kosovo. Les progrès et la stabilité au Kosovo sont louables et méritent les félicitations de tous les membres du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, en dépit de ces progrès, nous partageons la préoccupation du Secrétaire général quant au manque persistant de contrôle à la frontière entre la Serbie et le Kosovo. La contrebande reste omniprésente et le risque de violences perpétrées par les tenants de la ligne dure demeure inquiétant. Nous appelons la Serbie à appuyer toutes les autorités dans leurs efforts visant à rétablir des douanes légitimes et

les autres fonctions normalement assumées à la frontière. Il doit être mis fin aux menaces qui pèsent sur ceux qui cherchent à faire respecter l'ordre.

Nous déplorons l'action des parties les plus intransigeantes de Serbie qui usent de leviers financiers et d'intimidations physiques pour faire pression sur les Serbes du Kosovo afin qu'ils ne participent pas aux institutions du pays. Nous attendons du Gouvernement de Belgrade qu'il porte un coup d'arrêt aux politiques de déstabilisation et appuie les efforts légitimes qui sont déployés en vue de favoriser la réconciliation et la stabilité.

Nous partageons également l'inquiétude du Secrétaire général au sujet du litige foncier autour du monastère de Dečani. Cette question souligne un principe important, alors que le Gouvernement kosovar et la communauté internationale œuvrent pour que les droits culturels et religieux des minorités soient respectés. Le Représentant civil international assumera des tâches de supervision afin de veiller à ce que le Gouvernement kosovar satisfasse à ses obligations de protéger les droits des communautés minoritaires et leur patrimoine culturel et religieux.

Troisièmement, comme le Conseil reste dans l'impasse et incapable de donner des orientations au Secrétaire général en ce qui concerne l'avenir du Kosovo, nous saluons et appuyons de tout notre poids la décision annoncée par le Secrétaire général de reconfigurer la MINUK à la lumière des réalités sur le terrain au Kosovo, en particulier maintenant que la nouvelle Constitution est entrée en vigueur. Cette décision du Secrétaire général est dans la droite ligne des pouvoirs qui lui sont conférés par la résolution 1244 (1999). Nous attendons avec un vif intérêt des progrès rapides sur la reconfiguration de la MINUK et son exercice des fonctions résiduelles que le Secrétaire général a évoquées précédemment. Comme nous le maintenons systématiquement depuis qu'une large coalition internationale a résolu de mettre en œuvre le plan de l'ancien Envoyé spécial Ahtisaari, la MINUK doit s'adapter à la nouvelle réalité de l'indépendance du Kosovo et de l'établissement du bureau civil international et de la Mission « état de droit » menée par l'Union européenne (EULEX).

Plus précisément, nous saluons et appuyons fermement la décision du Secrétaire général d'autoriser le transfert des responsabilités de la MINUK à l'EULEX en matière d'état de droit. L'EULEX jouera un rôle critique dans l'appui au développement et à

l'application de la loi dans l'ensemble du Kosovo. C'est pourquoi les États-Unis fourniront du personnel de police et de justice à la mission menée par l'UE. Nous attendons impatiemment le déploiement rapide de l'EULEX sur tout le territoire kosovar et encourageons l'ONU et l'UE à mener à bien des négociations techniques qui permettraient un déploiement total de l'EULEX dans les meilleurs délais. Toutes les parties doivent reconnaître que ce déploiement à grande échelle contribuera à la stabilité pour toutes les ethnies du Kosovo.

Le Conseil peut aider à préserver l'immense héritage de la MINUK qui a préservé la paix et la stabilité au Kosovo depuis sa création en 1999. Nous appelons tous les membres du Conseil à appuyer le Secrétaire général dans l'exercice de ses prérogatives en vertu de la résolution 1244 (1999) pour guider la MINUK dans sa transition clef au Kosovo. Nous demandons également aux membres du Conseil d'apporter leur soutien aux membres du Groupe de pilotage international et à l'UE, qui travaillent à reprendre la responsabilité de la supervision internationale du Kosovo et, par extension, à préserver l'héritage positif de la MINUK.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous réjouissons de la participation à la séance du Conseil d'aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Jeremić, et nous le remercions pour son évaluation de la situation en ce qui concerne l'évolution au Kosovo, évaluation que nous partageons.

Nous ne pouvons pas en dire autant des vues exprimées par M. Hyseni.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, dont le mandat est bien évidemment déterminé par les dispositions inchangées de la résolution 1244 (1999), et non par les souhaits individuels des membres du Conseil de sécurité. Nous remercions M. Zannier pour son exposé et sa présentation du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Si nous prenons bonne note de ce document, nous n'en sommes pas moins opposés à un certain nombre de ses conclusions.

L'approche russe de la situation au sein et autour du Kosovo est constante. Nous sommes convaincus que la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et sa reconnaissance par un certain nombre d'États vont à

l'encontre des normes du droit international, au premier rang desquelles la Charte des Nations Unies, l'Acte Final d'Helsinki, la résolution 1244 (1999) et d'autres décisions du Conseil de sécurité. Nous insistons sur la stricte application de la résolution 1244 (1999) qui, comme le Secrétaire général l'a confirmé à plusieurs reprises, reste en vigueur, et du mandat de la MINUK approuvé ici même par le Conseil. À cet égard, nous attendons du Secrétaire général qu'il informe au plus tôt le Conseil de sécurité des obstacles que les Albanais du Kosovo dressent aux travaux de la MINUK. De tels actes constituent une violation manifeste par Pristina des obligations qui lui incombent en vertu de la résolution.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle la reconfiguration de la MINUK est inadmissible sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a outrepassé ses droits en l'occurrence, en s'arrogeant les prérogatives statutaires du Conseil. La Russie s'inquiète des tentatives de détruire le format de la présence internationale au Kosovo, tel qu'établi par le Conseil de sécurité, au prétexte qu'il ne correspondrait pas aux réalités nouvelles. Nous décelons derrière ces tentatives une entreprise de légalisation d'une structure de mise en œuvre du plan Ahtisaari qui n'a pas été approuvée par le Conseil de sécurité, mais qui encouragerait en fait l'établissement unilatéral de la souveraineté d'une entité illégalement proclamée.

Nous jugeons également inadmissible de chercher, sous couvert de reconfiguration de la MINUK, à obtenir le départ de la Mission des enclaves serbes du sud du Kosovo et à écourter son action dans d'autres zones de la province où les Serbes sont présents. Cela entraînerait inévitablement un accroissement des tensions, qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles sur la situation dans toute la région. En outre, de telles mesures arbitraires compliquent encore davantage la mise en œuvre des normes démocratiques fixées par la communauté internationale ainsi que le respect des droits et de la sécurité des minorités nationales, y compris le retour des réfugiés et personnes déplacées serbes.

Comme il est confirmé dans le rapport du Secrétaire général, les choses tournent très mal à cet égard. De janvier à mai, seuls 49 Serbes du Kosovo sont rentrés au Kosovo, ce qui indique que le nombre de rapatriés tend à baisser. Les causes en sont l'évolution politique récente que l'on sait dans la province, notamment la proclamation illégale de son

indépendance. Incidemment, ce lien de causalité transparaît même dans le rapport.

La saisie arbitraire de terres qui se poursuit au Kosovo est extrêmement préoccupante. Nous sommes indignés par le sabotage, opéré par les autorités kosovares de la municipalité de Dečani, des décisions du Représentant spécial concernant le terrain qui entoure le monastère de Visoki Dečani. La situation s'est détériorée à tel point que le représentant de la MINUK dans la municipalité a fait l'objet d'intimidations violentes.

L'absence de réels progrès dans l'exercice des droits et dans la garantie de la sécurité des minorités nationales, alliée aux efforts déployés pour intégrer de force les Serbes du Kosovo dans un État quasi indépendant, ne fera qu'exacerber la défiance et les tensions interethniques dans la province, qui ont déjà entraîné des affrontements dans le nord de Mitrovica en mars. S'agissant de ces événements regrettables, le rapport, à son paragraphe 7, mentionne une enquête indépendante diligentée par le Secrétaire général. Nous continuons d'insister pour que les membres du Conseil de sécurité soient informés dès que possible des conclusions de l'enquête. M. Ban Ki-moon a donné des assurances au Conseil sur ce point, et nous espérons que ces assurances se concrétiseront rapidement. Il est impossible de comprendre pourquoi les résultats de l'enquête doivent parvenir aux membres du Conseil dans un délai plus long que l'enquête elle-même.

La Fédération de Russie comprend tout à fait l'aspiration de l'Union européenne à jouer un rôle plus important dans les affaires du Kosovo, mais cette aspiration ne doit pas être satisfaite de façon unilatérale, comme c'est actuellement le cas, mais en vertu de la résolution 1244 (1999) et conformément aux prérogatives statutaires du Conseil de sécurité. À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel que le Secrétaire général poursuive ses consultations à la fois avec les parties et avec tous les membres intéressés de la communauté internationale. Nous estimons qu'il est important de tirer parti au maximum du fait que les dirigeants serbes sont disposés à entamer un dialogue avec l'ONU afin de trouver une formule pour la configuration de la MINUK qui soit acceptable pour Belgrade et qui puisse être approuvée par une décision du Conseil de sécurité. Nous attendons du Secrétaire général qu'il joue un rôle plus vigoureux et dynamique dans ce domaine.

À notre avis, de réels progrès dans les contacts entre l'ONU et la Serbie concernant les affaires du Kosovo, y compris la reconfiguration de la MINUK, permettraient de détendre considérablement la situation, tout en continuant d'appliquer les solides dispositions de la résolution 1244 (1999). Nous sommes convaincus qu'une solution à long terme du problème du Kosovo ne pourra être trouvée qu'avec le consentement des parties et dans le respect du droit international et des prérogatives du Conseil de sécurité.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) :

Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur la situation actuelle au Kosovo et le féliciter pour ses nouvelles fonctions. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2008/458). Nous souhaitons la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le remercions de sa déclaration. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil à M. Hyseni.

Tout en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain au Kosovo, à laquelle fait face la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et qui a une incidence sur son rôle concernant le maintien de la paix et de la stabilité, nous exhortons toutes les parties sur le terrain à poursuivre leur travaux avec la MINUK et en collaboration avec elle. La résolution 1244 (1999) continue de fournir à la MINUK le cadre politique et juridique nécessaire pour lui permettre de remplir son mandat, notamment la mise en œuvre de normes. Nous comprenons que la reconfiguration opérationnelle de la MINUK est neutre quant au statut. Nous reconnaissons l'importance de l'instruction donnée par le Secrétaire général à la MINUK de coopérer avec l'Union européenne (UE) dans le domaine de l'état de droit, sous l'autorité complète des Nations Unies et conformément au cadre opérationnel établi en vertu de la résolution 1244 (1999). C'est pourquoi nous tenons à insister sur le fait qu'il importe d'établir des rapports clairs entre l'UE et le bureau civil international et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

De notre point de vue, la résolution 1244 (1999) régit toujours le Kosovo; par conséquent, toute entité travaillant dans la région doit relever du cadre de cette résolution. À cet égard, le Conseil doit être informé des activités de l'UE et du bureau civil international sur le terrain par des exposés présentés régulièrement par le

Représentant spécial du Secrétaire général et par des rapports écrits du Secrétaire général.

Nous appuyons la poursuite du dialogue avec Belgrade sur des questions de préoccupation commune que nous considérons comme extrêmement importante pour les efforts déployés par l'ONU au Kosovo. Nous nous félicitons que le Représentant spécial du Secrétaire général soit prêt à mener des discussions et des négociations de façon ouverte, transparente et équilibrée, de manière à instaurer un dialogue avec Belgrade afin de mettre en œuvre des arrangements pratiques. Cependant, il est tout aussi crucial que ce dialogue aborde également la question plus vaste du statut, faute de quoi il est difficile d'envisager la possibilité d'une normalisation de la situation sur le terrain.

L'Indonésie a toujours défendu le point de vue selon lequel le dialogue et la négociation demeurent essentiels pour le règlement de la question du statut final, et nous nous félicitons de la position constante adoptée par la Serbie, qui s'est engagée à trouver un règlement au statut final du Kosovo par des moyens uniquement politiques et juridiques. Dans le même ordre d'idées, nous appelons les parties au Kosovo à adopter la même position que la Serbie. Cette position permettra à la région de récolter les dividendes de la paix. Nous pensons que le Secrétaire général doit continuer de faire participer toutes les parties de la région à la recherche d'une solution mutuellement acceptable conformément à la résolution 1244 (1999).

Pour terminer, nous voudrions remercier le Secrétaire général et son équipe de leurs efforts inlassables et tout le personnel de la MINUK du dévouement qu'il ne cesse de déployer pour rechercher la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et S. E. M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Lamberto Zannier, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), que nous remercions pour le rapport qu'il a présenté ce matin.

Le Costa Rica sait que la déclaration d'indépendance du Kosovo a modifié considérablement la situation et les conditions dans lesquelles opère la

MINUK, comme le signale le Secrétaire général dans son tout dernier rapport présenté au Conseil. La situation complexe des Balkans au cours de plusieurs siècles ne va pas se régler dans un délai aussi bref que celui dans lequel les Nations Unies, et en particulier la MINUK, sont intervenues. Mais il est juste de reconnaître la contribution qu'elles ont apportée jusqu'à présent à la normalisation de certains aspects très importants de la vie de ces peuples. Il convient également d'ajouter que l'histoire a connu des périodes prolongées de coexistence pacifique et de tolérance entre ces peuples.

C'est sur la base de ce qui a été dit que le Costa Rica appuie les mesures prises par le Secrétaire général pour reconfigurer la MINUK, dans le cadre du mandat conféré par la résolution 1244 (1999) du Conseil. Nous sommes convaincus que la reconfiguration proposée par le Secrétaire général et menée à bien par son Représentant spécial est la meilleure façon pour la MINUK, compte tenu de la situation actuelle, de continuer de contribuer à la mission que lui a conférée la résolution précitée. Il faut également préciser que la contribution de l'Union européenne et d'autres organismes et entités de ce continent est également un pilier fondamental sur le chemin menant à une solution à long terme des conflits au Kosovo.

Le rapport que nous a présenté aujourd'hui le Représentant spécial du Secrétaire général nous donne une vue d'ensemble plus concrète et plus claire de la situation affaiblie de la MINUK et des limites qui lui sont imposées dans l'accomplissement de son travail, l'exécution de son mandat et la mise en œuvre de ses décisions, compte tenu de la nouvelle réalité. Le Costa Rica pense que le Conseil de sécurité ne pourra continuer d'ignorer longtemps la nécessité d'une révision formelle de la situation et du mandat de la MINUK.

En raison de l'importance qu'elle représente du point de vue de la justice, le Costa Rica tient à souligner également en cette occasion la contribution du Gouvernement serbe, qui a procédé cette semaine à l'arrestation du fugitif Radovan Karadzic, accusé de crimes contre l'humanité lors des atrocités commises pendant la guerre entre Serbes, Bosniaques et Croates à la fin du siècle dernier. Sans aucun doute, cette arrestation témoigne des principes qui guident le nouveau gouvernement de ce pays, et cela nous réjouit au plus haut point. Cela reflète également la détermination de la Serbie de s'intégrer pleinement à l'Europe.

Nous exprimons par ailleurs notre préoccupation face à la grande quantité d'armes illégales qui existent et circulent au Kosovo, comme le Secrétaire général le signale dans son rapport, et nous demandons avec respect, mais aussi avec force, que soit cherchée une solution rapide à ce problème.

Enfin, le Costa Rica exhorte une fois encore les parties à se tourner vers l'avenir, plutôt que vers le passé, et à entamer un processus de réconciliation et de dialogue politique susceptible de régler les questions en suspens et de déboucher sur une solution durable dont tous les habitants de la région tireront profit.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Hyseni, qui intervient pour la première fois au Conseil de sécurité. Il est important que le Kosovo ait l'occasion de s'exprimer et de présenter sa position concernant son avenir et celui de la région.

Nous nous félicitons de voir le Ministre des affaires étrangères, M. Jeremić, parmi nous une nouvelle fois. Je me félicite beaucoup de la démarche constructive qu'il a présentée au Conseil aujourd'hui. Il subsiste des différends entre nous, mais je pense que nous disposons désormais d'une base pour progresser vers l'objectif commun d'un avenir au sein des institutions européennes pour la Serbie et le Kosovo. Je me félicite de ce qu'a dit M. Jeremić à propos des intentions de la Serbie, que je prends très au sérieux, notamment pour ce qui est de la question de son avenir en Europe et des mesures concrètes prises par son gouvernement pour atteindre cet objectif.

Je félicite en particulier vivement le Gouvernement serbe d'avoir arrêté Radovan Karadzic cette semaine. Nous avons proposé que le Conseil de sécurité salue cette avancée extrêmement importante d'une seule voix, et nous regrettons qu'une délégation n'ait pas été disposée à le faire. Permettez-moi toutefois de dire, au nom du Royaume-Uni, que nous nous félicitons vivement de cette initiative particulière que nous considérons comme une avancée très importante pour la Serbie sur la voie de l'intégration à l'Europe. Nous espérons que les autorités serbes poursuivront leurs efforts et mèneront à bien le processus de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en identifiant et transférant notamment les autres accusés recherchés, Ratko Mladic et Goran Hadzic.

Je voudrais remercier également le Secrétaire général pour son rapport (S/2008/458) et souhaiter la bienvenue à M. Zannier, qui est parmi nous pour la première fois en tant que Représentant spécial du Secrétaire général. Nous le remercions de son rapport instructif, opportun et très clair.

Le Secrétaire général a informé le Conseil le mois dernier, le 20 juin, de sa décision de reconfigurer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) compte tenu des changements profonds qui ont eu lieu au Kosovo. Que nous reconnaissons ou pas l'indépendance du Kosovo, je ne pense pas que quiconque puisse contester l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la MINUK n'est plus à même de s'acquitter de la majorité de ses tâches en tant qu'administration intérimaire. Nous nous réjouissons donc des instructions qu'il a données à la MINUK pour qu'elle coopère avec d'autres organisations internationales au Kosovo, en particulier l'Union européenne et l'OTAN, afin d'assurer une reconfiguration efficace de la présence internationale sur le terrain. Étant donné que c'est dans l'intérêt du maintien de la paix et de la stabilité au Kosovo et dans la région, nous souscrivons tous à cet objectif, et je pense que nous devons tous appuyer les efforts du Secrétaire général dans ce sens.

De toute évidence, la présence internationale reconfigurée coopérera essentiellement avec le Gouvernement du Kosovo. Nous pensons que la mission « état de droit » menée par l'UE au Kosovo pourra bientôt se déployer comme prévu et jouer le rôle qui lui est assigné. Nous nous tournons vers Belgrade pour que ses paroles et ses actions en faveur de la paix et de la stabilité du Kosovo soient suivies d'effet sur le terrain.

Nous prenons note avec intérêt du dialogue noué cette semaine entre le Représentant spécial et Belgrade, qui porte sur les six questions spécifiques recensées par le rapport spécial du Secrétaire général (S/2008/354) publié en juin. Nous pensons que ce dialogue doit être mené de manière franche, transparente et équilibrée, en collaboration et consultation étroites avec les autorités de Pristina et avec les protagonistes concernés. Nous estimons qu'il peut permettre de mieux voir dans quelle mesure la Serbie peut coopérer avec le Kosovo et les contingents internationaux sur le terrain dans le cadre d'une coopération renforcée entre tous les pays des Balkans.

Bien sûr, ce dialogue ne marque pas le début d'un nouveau processus de négociations; il n'est plus temps de parler du statut du Kosovo. Le Royaume-Uni et de nombreux autres pays, qui ont des intérêts et se sont engagés dans les Balkans, ont reconnu l'indépendance du Kosovo, et cela ne va pas changer.

Nous félicitons le Gouvernement du Kosovo pour les progrès qu'il a accomplis depuis sa déclaration d'indépendance en adoptant et en promulguant une législation prioritaire relative aux droits des minorités et à la décentralisation, et à l'entrée en vigueur d'une nouvelle Constitution le 15 juin. Nous nous félicitons des efforts de sensibilisation déployés par les dirigeants politiques kosovars à l'égard des communautés serbes du Kosovo. Nous les exhortons à poursuivre ces efforts très importants, qui jetteront les bases d'une communauté multiethnique au Kosovo que nous appelons tous de nos vœux.

Je voudrais terminer en disant que M. Jeremić et M. Hyseni ont regardé vers l'avant aujourd'hui; notre Conseil doit faire de même. Des perspectives s'ouvrent pour une région plus stable et plus prospère, de plus en plus en paix avec elle-même, et il me semble que c'est cette vision qui doit unifier le Conseil de sécurité.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons une fois encore de la participation de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, aux délibérations de notre Conseil. Nous félicitons également Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, et le remercions de son exposé. Nous nous félicitons par ailleurs de la participation de M. Skender Hyseni à cette séance.

L'Afrique du Sud a exprimé sa position concernant l'évolution de la situation au Kosovo à plusieurs reprises dans cette enceinte. Nous n'avons pas l'intention de le refaire aujourd'hui. Cette évolution explique pourtant notre position à l'égard de la proposition du Secrétaire général concernant la reconfiguration de la MINUK et son rapport sur les activités de la Mission du 1^{er} mars au 25 juin 2008 (S/2008/458).

Nous voudrions souligner à quel point il importe de procéder à la nouvelle reconfiguration de la MINUK dans des conditions qui n'aient pas d'incidences sur le statut et conformément à la résolution 1244 (1999), qui demeure d'actualité et valable pour le Kosovo. Nous sommes encouragés par le fait que le Secrétaire général est déterminé à procéder à la reconfiguration dans le cadre de cette résolution.

Nous notons dans le rapport du Secrétaire général que la MINUK va coopérer avec l'Union européenne sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général et finalement de l'ONU, comme il est prévu par la résolution 1244 (1999). Nous attendons avec impatience les prochains rapports du Secrétaire général consacrés à l'évolution de la situation à cet égard.

Enfin, nous nous félicitons particulièrement qu'une des fonctions prévues pour le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de la MINUK, une fois la reconfiguration effectuée, soit de faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina. Nous continuons d'encourager les parties à saisir cette occasion pour renouer le dialogue dans un esprit de réconciliation et dans l'intention de trouver à l'amiable une solution politique à long terme.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Lamberto Zannier, et de le remercier du rapport qu'il vient de nous présenter. Je le félicite également pour sa nomination. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je voudrais saisir cette occasion pour louer l'action de son prédécesseur, M. Joachim Rücker. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères de Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et S. E. M. Skender Hyseni, de leurs interventions respectives.

Nous sommes préoccupés par ce qu'indique le Secrétaire général au paragraphe 2 de son rapport (S/2008/458) :

« La capacité de la MINUK de fonctionner comme par le passé et d'exécuter son mandat d'administration intérimaire a été fondamentalement compromise du fait de mesures prises à la fois par les autorités de Pristina et par les Serbes du Kosovo. »

Le Kosovo se trouve effectivement à la croisée des chemins. La stabilité du Kosovo éprouve des revers dangereux : les divisions ethniques continuent de saper nos meilleures intentions, qui sont de trouver une solution acceptable pour toutes les parties, et les blessures restent à vif.

Nous sommes quelque peu rassurés d'apprendre, ainsi qu'il l'a indiqué le 20 juin (voir S/PV.5917), que le Secrétaire général avait demandé à son Représentant

spécial de procéder à la reconfiguration de la MINUK, telle que définie dans son rapport spécial (S/2008/354), avec pour objectif de préserver les acquis, d'adapter la mission à la réalité nouvelle et de répondre aux nouveaux besoins opérationnels au Kosovo, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient se faire jour.

Toutefois, un problème demeure, à savoir, comme l'a souligné le Secrétaire général, le fait que le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de fournir des orientations sur la question dont nous sommes saisis. Le processus de séparation, aussi préoccupantes qu'aient pu être les circonstances dans lesquelles il s'est effectué, est désormais bel et bien irréversible. En conséquence, le fait que le Conseil de sécurité reste en retrait face à ces événements et à d'autres ailleurs dans le monde, ne peut qu'être préjudiciable à sa crédibilité et pourrait devenir un facteur de déstabilisation, compromettant les progrès institutionnels sur le terrain. Compte tenu de l'incapacité du Conseil d'approuver un nouveau mandat et de l'absence de toute date d'expiration pour la résolution 1244 (1999), l'initiative du Secrétaire général semble donc être doublement raisonnable et prudente.

Même si les dirigeants de la Serbie et du Kosovo réaffirment leur détermination de ne pas recourir à la force pour défendre et faire entendre leurs arguments, l'impunité et le non-respect des droits de l'homme continuent de prévaloir largement. L'oubli et le silence ne sauraient masquer une histoire qui a plongé de nombreux innocents dans un abîme de tueries et d'incendies. C'est pourquoi la délégation panaméenne félicite la Serbie pour l'arrestation de Radovan Karadzic. Nous estimons que cette arrestation représente un grand pas dans la lutte contre l'impunité pour les crimes contre l'humanité.

Le Conseil doit contribuer à ce que le désengagement de la MINUK se passe dans de bonnes conditions, en tenant compte des circonstances sur le terrain et en veillant à ce que les identités culturelles s'expriment au service de la paix et non de la guerre. Conformément à notre position selon laquelle les organisations régionales doivent jouer un rôle privilégié dans le règlement des problèmes de leur région, notre délégation espère que les divergences qui existent entre les Serbes et les Kosovars, réaffirmées aujourd'hui, pourront être aplanies dans le cadre de l'Union européenne, organisation internationale qui offre le meilleur avenir possible à ces deux peuples.

M. Mubarak (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, et à M. Skender Hyseni. Nous saluons également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, et nous le remercions de son exposé très utile au Conseil. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2008/458).

Avant d'en venir au contenu du rapport, je voudrais insister sur les principes suivants, qui constituent la raison fondamentale de la présence de la MINUK au Kosovo. La résolution 1244 (1999) demeure le cadre juridique de la MINUK et le Conseil de sécurité est le seul organe ayant autorité d'en modifier le mandat. La présence des Nations Unies au Kosovo revêt la plus haute importance, du moins à moyen terme, en particulier pour régler les problèmes, apaiser les tensions qui pourraient apparaître et favoriser la paix et la stabilité dans la région.

Nous sommes convaincus de l'importance du rôle que jouent les arrangements régionaux dans le maintien de la paix et de la stabilité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, nous félicitons l'Union européenne d'assumer ses responsabilités en matière de consolidation de la paix et de la sécurité dans les Balkans occidentaux et d'avoir appuyé l'opération des Nations Unies au Kosovo. Nous estimons que la poursuite de la coopération entre la MINUK et l'Union européenne ne devrait pas dépasser les paramètres juridiques définis dans la résolution 1244 (1999) et devrait prendre place sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général, nous sommes préoccupés par les tensions qui ont marqué les trois derniers mois, en particulier dans le nord du Kosovo, et auxquelles le Secrétaire général fait référence lorsqu'il aborde la question de la situation politique et sécuritaire. Toutefois, nous avons bon espoir que les tensions et la violence resteront circonscrites à des zones spécifiques et nous demandons à toutes les parties au Kosovo de travailler de manière constructive avec la MINUK pour surmonter les douloureux événements du passé et se tourner vers un avenir placé sous le signe de la tolérance et de l'harmonie, du progrès et de la prospérité pour tous les habitants du Kosovo.

Le Kosovo n'est pas la seule région des Balkans où des minorités religieuses et ethniques ont coexisté. Nous exhortons la MINUK à déployer de plus grands efforts pour garantir le retour des personnes déplacées de toutes les ethnies et leur porter assistance, et pour protéger les sites religieux et culturels. Nous condamnons toutes les actions menées contre ces sites ou contre les travailleurs humanitaires.

Enfin, nous demandons instamment au Secrétaire général de poursuivre les négociations à Pristina et à Belgrade avec toutes les parties concernées, ainsi qu'avec les autres parties intéressées afin de relever les défis auxquels se heurte la MINUK au Kosovo, de manière qu'elle atteigne son noble objectif, à savoir maintenir la paix et la stabilité au Kosovo par le dialogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2008/458). Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Lamberto Zannier, de son exposé détaillé. Je me félicite de la participation à la séance d'aujourd'hui de S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Skender Hyseni.

Ma délégation partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que l'évolution récente de la situation au Kosovo a créé une réalité radicalement différente sur le terrain et constitue un obstacle important à la capacité de la MINUK d'exercer son autorité administrative telle que mandatée par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nous notons également avec préoccupation le fait que les autorités de Pristina ont pris des mesures qui tendent à exercer, dans les faits, les pouvoirs conférés à la MINUK, en particulier en ce qui concerne l'application des lois relatives à la propriété et à la circulation des véhicules. Nous sommes aussi inquiets de voir que ce qui est appelé la « constitution » ne fait aucune mention d'un rôle ou d'une fonction quelconque des Nations Unies et ne contient aucune référence à la résolution 1244 (1999) qui a, jusqu'à présent, constitué le cadre juridique de la présence civile internationale au Kosovo et qui continuera de le faire à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement.

Compte tenu de cette réalité radicalement nouvelle et de l'évolution des circonstances au Kosovo, nous avons conscience qu'il existe un besoin urgent de parvenir à une solution consensuelle pour préserver la paix et la sécurité au Kosovo, puisque les tensions continuent de s'aggraver entre les communautés albanaise et serbe du Kosovo et que, plus dangereux encore, de grandes quantités d'armes illicites circulent au Kosovo en cette période délicate et susceptible de connaître des flambées de violence. Nous appelons toutes les parties concernées à éviter toute déclaration ou mesure susceptible de menacer la paix, de provoquer la violence ou de compromettre la sécurité en Serbie, y compris le Kosovo et la région. Nous exhortons également les deux camps à reprendre le dialogue et les négociations en vue de trouver une solution globale et durable à la question du Kosovo, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région des Balkans.

S'agissant de l'avenir de la MINUK, nous prenons bonne note de l'ensemble de propositions du Secrétaire général et partageons son opinion qu'étant donnée l'évolution sensible de la situation, la MINUK doit être ajustée afin d'exécuter efficacement ses tâches en tant qu'administration intérimaire dans l'ensemble du Kosovo. Nous soutenons toutefois que toute modification ou reconfiguration de la présence civile internationale au Kosovo nécessitera une nouvelle décision du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 1244 (1999), ainsi que l'aval de toutes les parties concernées. Nous espérons que celles-ci continueront de travailler ensemble avec la MINUK, de même qu'avec les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale, en vue de trouver une solution mutuellement acceptable à la question du Kosovo. Dans cet esprit, ma délégation félicite M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, de ses efforts pour engager les parties à dialoguer sur les questions pratiques, comme le montrent ses récentes et premières rencontres introductives à Belgrade avec le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et avec M. Goran Bogdanović.

Nous profitons de l'occasion pour réaffirmer l'appui du Viet Nam au rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du dialogue et du processus de réconciliation, ainsi que dans le maintien de la paix et de la sécurité au Kosovo et dans les Balkans.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Skender Hyseni a demandé la parole pour faire une remarque complémentaire. Je la lui donne.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Je veux juste revenir sur quelques points qui ont été soulevés.

Le premier concerne le dialogue avec Belgrade. Nous continuerons de chercher à communiquer directement avec Belgrade sur un certain nombre de questions d'intérêt mutuel, car l'éventail de ces questions est très large et Pristina préférerait engager ce genre de pourparlers à un stade initial plutôt que tardif. Bien évidemment, Pristina et Belgrade devraient et peuvent se parler en tant qu'États indépendants et souverains. Nous nous félicitons également de l'initiative du Secrétaire général de recenser un certain nombre de questions à aborder et, une fois encore, du fait que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, facilite ces discussions.

Le dialogue entre Pristina et Belgrade sur les questions d'intérêt mutuel est indispensable en raison des liens du passé. Je puis assurer les membres du Conseil qu'il est dans l'intérêt supérieur de deux capitales de parler, comme dans celui de l'avenir des deux pays, alors que nous aspirons et travaillons à rejoindre la communauté occidentale des nations, représentée par l'Union européenne.

Nous n'avons pas à attendre d'avoir réglé tous les différends, et la reconnaissance de la part de Belgrade n'est pas nécessaire pour aborder les questions pratiques. Nous pouvons parler d'énergie; nous pouvons parler de routes; nous pouvons parler de toutes sortes d'autoroutes, de réseaux routiers et de câbles de transmission sans qu'il soit nécessaire de nous reconnaître mutuellement. Nous sommes également prêts à parler avec la Serbie d'un certain nombre de questions qui se rapportent directement aux préoccupations et griefs de la communauté serbe du Kosovo, car nous sommes déterminés. Il ne doit faire aucun doute que le Gouvernement et les institutions kosovars honoreront pleinement leur engagement à protéger les droits des minorités et, avant tout, les droits de la communauté serbe.

Cela m'amène à la question de l'intégration et de la participation de la communauté serbe aux institutions de la République du Kosovo. Les élections organisées par Belgrade dans plusieurs municipalités serbes sont illégales. Au lieu de cela, le Gouvernement

kosovar entend mettre intégralement en œuvre les plans de décentralisation et le projet de création de communes supplémentaires à majorité serbe, car nous permettrons ainsi aux membres de la communauté serbe de participer dûment à la conduite des affaires publiques et de prendre toutes les décisions qui la concernent. Outre leurs propres compétences, les communes à majorité serbe auront des prérogatives supplémentaires dans les domaines des soins de santé primaire, secondaire et tertiaire et de l'enseignement à tous les niveaux, du primaire à l'université.

Les institutions kosovares et tous les membres du Gouvernement kosovar continueront de chercher à prendre contact avec les membres de la communauté serbe. Nous saisissons une nouvelle fois cette occasion d'inviter Belgrade à cesser d'appuyer les structures illégales de pouvoir dans le nord et à encourager plutôt les membres de la communauté serbe à sortir de leur réserve et à travailler avec nous en vue d'un avenir meilleur pour chaque citoyen de la République du Kosovo. À nouveau, nous exhortons Belgrade à s'ouvrir aussi et à se montrer plus réceptive à notre appel à la normalisation des relations et à un dialogue direct sur diverses questions d'intérêt mutuel et commun.

Le Conseil de sécurité peut être assuré que le Gouvernement de la République du Kosovo fera tout le nécessaire pour protéger les droits des minorités – et avant tout, une fois encore, ceux de la minorité serbe. Nous ferons tout le nécessaire pour protéger, restaurer et honorer l'héritage et le patrimoine culturels et religieux de la communauté serbe du Kosovo. Le Gouvernement kosovar consacre des ressources et des efforts à s'assurer que nous le faisons. Nous disposons également d'un excellent projet dans les annexes Ahtisaari pour protéger le patrimoine culturel et religieux par l'établissement de zones dites de protection autour des monastères. Ce travail est en cours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Zannier pour répondre aux observations faites pendant la présente séance.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Je voudrais juste me référer brièvement à une question soulevée par le Ministre des affaires étrangères Jeremić dans sa déclaration, qui a trait aux conclusions concernant les allégations selon lesquelles il aurait été fait un usage excessif de la force, le 17 mars, contre des manifestants serbes du Kosovo dans la ville de

Mitrovica. Je tiens à l'informer que le Département des opérations de maintien de la paix fera la semaine prochaine un exposé sur ce point à l'intention des États Membres concernés.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.